

Restons

AUTOMNE 2021

L'ASSOCIATION POUR LE CRÉDIT MUTUEL EN BRETAGNE ET DANS LE SUD-OUEST

Mutualistes



PAGE 2

MARYLISE LEBRANCHU

Reprendre le cap mutualiste

PAGE 4

RÉMUNÉRATIONS

Une dérive troublante

PAGE 6

JUSTICE

21 procès,
21 naufrages

PAGE 8

ENJEUX

Un Crédit Mutuel de Bretagne
au service de la Bretagne
et des sociétaires

PAGE 10

STRATÉGIE

Fintechs : le chant des sirènes

PAGE 12

**DEVENEZ
ADMINISTRATEUR-TRICE**

Engagez-vous
dans vos caisses locales
pour soutenir l'avenir
de la Bretagne



L'assemblée générale 2021 du Crédit Mutuel Arkéa qui se tenait le 11 mai dernier à Brest a été marquée par le départ de Jean-Pierre Denis de la présidence, après quatorze années passées à sa tête et l'élection de Julien Carmona comme nouvel administrateur.

Nous ne pouvons que souhaiter bon vent à leurs différents projets professionnels et tendre la main à la nouvelle direction dans une volonté d'apaisement pour un Crédit Mutuel de Bretagne dynamique, au service des territoires.

Le 4 juin, c'est ce même Julien Carmona qui a été désigné Président du Crédit Mutuel Arkéa. C'est une longue page mouvementée qui se tourne. Après le départ précipité de Ronan Le Moal, ce sont donc les deux porteurs du projet d'indépendance qui s'en sont allés en moins d'une année.

Nous ne pouvons que souhaiter bon vent à leurs différents projets professionnels et tendre la main à la nouvelle direction dans une volonté d'apaisement, pour un Crédit Mutuel de Bretagne dynamique, au service des territoires.

Déjà des premières décisions marquent un changement avec l'ère précédente. Les fintechs qui étaient l'alpha et l'oméga de la stratégie de la direction précédente sont mises en vente sans attendre par la nouvelle équipe.

Nous interrogeons à l'époque cette stratégie : quel sens pour le Crédit Mutuel de Bretagne ?

Quel intérêt pour les sociétaires ? Quel retour pour la Bretagne ? On nous avait répondu : faire l'Amazon de la banque ! Il semble que nous n'avions pas tort dans nos questions. En tout cas, ce n'est plus d'actualité.

Julien Carmona a toute latitude pour donner un nouvel élan au Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest et ne pas mettre ses pas dans ceux de ses prédécesseurs car le projet d'indépendance qui a nourri le mandat de Jean-Pierre Denis est caduc. Le monde post-Covid appelle à revenir sur les certitudes d'hier. Le contexte économique et social appelle à plus de solidarité, à limiter les incertitudes pour renforcer la confiance, à revenir à l'essence du mutualisme qui fait l'originalité et la force du Crédit Mutuel de Bretagne : faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul. Les sociétaires bretons ont besoin d'avoir à leurs côtés une banque du développement de leur territoire, une banque

REPRENDRE LE CAP MUTUALISTE



qui accompagne les sociétaires dans le changement de modèle économique et environnemental nécessaire à leur quotidien, une banque de proximité. Ce qui est donc possible pour l'héritage des fintechs doit l'être aussi pour le projet d'indépendance.

La nouvelle direction n'a pas de temps à perdre pour arrêter ce conflit artificiel qui induit dépenses inutiles, conflits sans fin et une immense perte de temps pour tous.

L'indépendance ne se fera ni par la loi, ni par les tribunaux, ni par un coup de baguette magique. Tout le monde le sait. Les règles sont connues : il faut un projet viable et validé par les régulateurs européens, un accord de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, un vote des sociétaires et une concurrence totale sur la Bretagne et en Aquitaine.

Bref, raisonnablement, le projet n'aboutira jamais. Un dirigeant doit savoir tenir compte de son environnement. Il peut espérer mais il doit

regarder avec objectivité les embûches et les risques devant le collectif qu'il doit conduire.

L'urgence commande de cesser ce projet et d'ouvrir une nouvelle page visant à restaurer toute la place du Crédit Mutuel Arkéa au sein du Crédit Mutuel. Une place respectée.

L'autonomie est au cœur du pacte fondateur du Crédit mutuel. Cette autonomie des fédérations est assurée, renforcée par les statuts. Mais l'autonomie se défend quand on participe aux instances dirigeantes, quand on débat pour peser et bâtir ensemble des stratégies de développement.

Ce n'est pas en pratiquant la politique de la chaise vide comme l'a fait le Crédit Mutuel Arkéa ces dernières années, que l'on est utile aux sociétaires bretons et aquitains ! Nous serons toujours là pour s'assurer que notre fédération reste autonome. La Bretagne a besoin de cela. Les Bretons aussi.

Alors arrêtons les faux débats et engageons une nouvelle ère dans laquelle le Crédit Mutuel de Bretagne reprend toute sa place au sein des instances dirigeantes du Crédit Mutuel. Ce sera le meilleur gage pour préserver l'autonomie et l'avenir de la fédération.

Nous avons besoin les uns des autres. Le temps de l'affrontement est passé. C'est au nouveau Président de l'entendre et d'agir vite. Il n'est plus temps de prendre le temps.

MARYLISE
LEBRANCHU

PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION
RESTONS MUTUALISTES



En 2018, la rémunération de Jean-Pierre Denis – 1,6 millions d'€ par an - avait suscité l'émoi parmi les sociétaires. Outre le fait qu'elle était parmi les plus élevées des patrons français, elle comptait une part de variable incompatible avec les règles en vigueur au sein du Crédit Mutuel. Ce qui l'avait contraint à y renoncer. À cet épisode, a succédé le versement d'une indemnité de départ totalement disproportionnée au Directeur-Général démissionnaire en mai 2021. Au-delà des personnes, c'est tout un système opaque en matière de rémunérations au sein d'Arkéa qui apparaît au grand jour. Il est désormais urgent qu'il soit remis à plat. Parce que le Crédit Mutuel Arkéa appartient à ses sociétaires, il ne peut s'absoudre de leur rendre des comptes en matière de rémunérations.

Une démission à 5 millions d'€

Le 7 mai 2021, les sociétaires découvraient le montant des indemnités versées à l'ex-Directeur Général du Crédit Mutuel Arkéa Ronan Le Moal à son départ, à savoir un chèque de 5 millions d'€. Sans remettre en cause les qualités professionnelles de Ronan Le Moal, cette somme s'avère totalement déconnectée des réalités au regard des valeurs mutualistes.

Nouvelle équipe de direction, même dérive des rémunérations

En juillet 2021, deux mois après l'arrivée de son nouveau président, le Crédit Mutuel Arkéa publiait son rapport financier semestriel consultable via le lien ci-après.* L'affichage par le nouveau président d'une baisse globale de sa rémunération par rapport à celle de son prédécesseur (notamment via le renoncement à la part variable qui avait suscité l'émoi et posait un problème d'éthique) est un signal qui semble aller dans le bon sens. Il n'en demeure pas moins qu'il est une goutte d'eau dans un système Arkéa opaque en matière de rémunérations, et dont on ne peut que constater qu'il est toujours incontrôlable par les sociétaires et peut-être contrôlé... Parmi les nouveaux éléments qui choquent :

→ La nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux délégués en plus de l'actuelle Directrice Générale déléguée pour une rémunération totale annuelle de 1,2 millions d'€.

de la taille du Crédit Mutuel Arkéa ? Comment ces 4 personnes se partagent-elles les rôles ? Et à qui est-ce utile ?

→ Le versement "d'indemnités d'assiduité aux conseils d'administration" aux administrateurs

Le montant de ces indemnités s'avère excessif puisqu'il varie entre 40 000 et 70 000 € par an selon les administrateurs. Pour beaucoup d'entre nous, cela correspond plutôt au salaire d'un emploi à temps complet, qu'un rôle à temps partiel comme l'est celui des administrateurs.

→ Enfin, il est regrettable de constater l'attribution d'un logement de fonction au nouveau président. Outre le fait que le prix du locatif à Brest ne justifie pas une telle prise en charge puisqu'on peut aisément se loger très confortablement pour 1500 €/mois, elle est un signal qui inquiète quant à l'implication du nouveau président auprès des sociétaires. Où sera la résidence principale du nouveau président : à Paris ou en Bretagne ? C'est d'autant plus étonnant que les ex-dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa ont agité depuis 5 ans le chiffon rouge d'une délocalisation du siège du Relecq-Kerhuon. Soyons souriant : le président va-t-il se délocaliser de lui-même ?

Quels seront désormais le rôle et le statut de Jean-Pierre Denis ?

Le nouveau président Julien Carmona a indiqué que l'ancien président Jean-Pierre Denis continuerait à le conseiller. Cette déclaration pose de nombreuses questions :

- A quel titre et avec quel contrat Jean-Pierre Denis continuera-t-il de conseiller le nouveau président ?
- Jean-Pierre Denis pourra-t-il cumuler cette fonction avec celles qu'il occupe actuellement à savoir :
 - Président de Château Calon Ségur (acquis par ses soins en 2012 pour le compte de Suravenir),
 - Président du "Comité de surveillance des terroirs" de Suravenir,
 - Administrateur de sa Caisse locale du Crédit Mutuel de Bretagne dans le Finistère-Sud.

Il convient de rappeler qu'en cohérence avec l'éthique mutualiste, Jean-Pierre Denis ne devrait pas à la fois garder des fonctions effectives au sein du Crédit Mutuel Arkéa (hors présidence d'honneur) et bénéficier d'une indemnité de départ.

Une banque qui appartient à ses sociétaires, (normalement) ça change tout

Le modèle mutualiste est différent de celui des autres banques parce qu'il n'y a pas d'actionnaire et donc pas de rémunération du capital. **Ce modèle a fait ses preuves en France où nous avons la chance d'avoir les banques les plus solides d'Europe.** Il privilégie le réinvestissement permanent des bénéfices dans l'économie réelle, au profit des sociétaires grâce à l'engagement bénévole de milliers d'élus. Or ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'actionnaires mais des sociétaires, qu'il n'y a plus de gouvernance. Les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa sont comptables devant les sociétaires : c'est cela la démocratie mutualiste. Ces sommes excessives et cette gouvernance opaque en matière de rémunérations nuisent à l'image d'une banque qui se proclame différente des autres et elles sont éthiquement incompréhensibles.

Nous attendons que le nouveau président mette bien sûr fin à cette dérive des rémunérations qui a tant choqué.

Les réunions publiques Restons Mutualistes à venir seront l'occasion d'en débattre et d'en appeler à faire revivre le mutualisme en Bretagne.

* Document public consultable via : https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-08/urd_30_juin_2021_vdef_27082021.pdf



Restons Mutualistes
Association pour le Crédit Mutuel en Bretagne et dans le Sud-Ouest

Le Collectif des Mutualistes bretons inquiets
créé par Michel DUTHOIT

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA
Monsieur Patrick LE PROVOST
Président du Comité des rémunérations
1, rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHUON

Morlaix, le 18 mai 2021

Monsieur le Président du Comité des rémunérations,

Sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, nous vous sollicitons à la suite de l'article de presse paru dans Le Télégramme du 7 mai 2021. Dans cet article, il est révélé le montant des indemnités versées à l'ex-Directeur Général du Crédit Mutuel Arkéa Ronan LE MOAL à son départ, à savoir un chèque de 5 millions d'euros.

Le départ soudain de ce dernier en février 2020 nous avait déjà fortement interrogé. D'autant qu'il était présenté non pas comme une rupture de contrat ou une procédure de licenciement, mais comme un départ volontaire. Or, un départ volontaire est une rupture amiable du contrat de travail basée sur le volontariat, et non une rupture contrainte qui amène une rétribution compensatrice. La somme de 5 millions d'euros s'apparente donc plus à une indemnité de licenciement « déguisée » qu'à une juste rétribution suite à un départ volontaire. De très nombreux sociétaires qui ont dû connaître des aléas professionnels n'ont jamais connu de telles conditions financières dans des conditions de départ équivalentes.

Nous sommes une banque mutualiste régie par la loi de 1947 qui lui donne un fonctionnement, un cadre et un objet social bien différents de celui d'une banque traditionnelle.

C'est ce caractère mutualiste qui nous a fait choisir cette dernière car il garantit l'absence de rémunération du capital, protège notre épargne et privilégie l'investissement local plutôt que des opérations boursières sans frontières. C'est l'ancrage en Bretagne et dans le Sud-Ouest, appuyé sur des administrateurs de caisses soucieux du développement de leurs territoires, qui a permis la constitution des deux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest fortes et puissantes. C'est le fruit du travail de salariés motivés, qui ont créé et entretenu la confiance avec les sociétaires, qui fonde l'assise économique de notre banque.

Cette somme de 5 millions d'euros est excessive. Elle nuit à l'image d'une banque qui se proclame différente des autres et elle est éthiquement incompréhensible.

C'est pour cela que nous nous adressons au Président du Comité des rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa que vous êtes. Votre responsabilité est d'assister le Conseil d'administration en émettant des propositions ou des avis sur les rémunérations des principaux dirigeants du groupe et de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération au sein du groupe. Nous souhaitons donc comprendre la justification de cette somme et des éléments qui vous ont permis de valider de tels engagements financiers avec l'argent des sociétaires.

Les conditions de départ des salariés ou des administrateurs doivent être régies par un cadre général commun, et non être le fruit d'une juxtaposition de dispositifs particuliers favorisant l'exception permanente et générant, en conséquence, des situations financières individuelles hors normes. Le droit permet des choses que l'éthique mutualiste ne peut concevoir. Nous espérons qu'en transparence vous répondrez au fond à ce courrier et que vous maintiendrez une vigilance accrue dans la défense des intérêts matériels et moraux des sociétaires que vous représentez. Dans l'attente de recevoir des éléments concrets à nos questions, veuillez recevoir Monsieur le Président, nos sincères salutations mutualistes.

Les signataires

- Nous, Sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest :
- Jean-Claude ABGRALL, Collectif des Mutualistes bretons inquiets
- Jean-Jacques AILLAGON, Ancien Ministre
- Hélène HUSSON, Présidente du Collectif Mutualiste du Sud-Ouest
- Jean-Paul LE BAIL, Collectif des Mutualistes bretons inquiets
- Marylise LEBRANCHU, Présidente de l'Association Restons Mutualistes
- Claudy LEBRETON, Ancien Président du Conseil Général des Côtes d'Armor
- Jean-Louis TOURENNE, Ancien Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine, Ancien Sénateur

Association Restons Mutualistes - 3, rue Petit Robinson - 29600 MORLAIX - contact@restonsmutualistes.fr - www.restonsmutualistes.fr

Une banque qui appartient à ses sociétaires, (normalement) ça change tout

En 2014, les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa dévoilaient officiellement leur projet d'indépendance. Pour légitimer cette ambition, la voie judiciaire aura été leur terrain favori dans une vaine tentative de justifier que le fonctionnement du Crédit Mutuel les contraignait dans leur autonomie et leur développement.

Or, tous les recours engagés ont échoué. Retour sur quelques dates clés de cet acharnement juridique.



**21
PROCÈS
21 NAUFRAGES**



Décembre 2016

Le 13 décembre 2016, le Conseil d'État rappelait que "Par une décision rendue ce 13 décembre 2016, le Conseil d'Etat confirmait l'étendue des pouvoirs reconnus à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, en tant qu'organe central unique du groupe Crédit Mutuel, actait l'unité de ce groupe bancaire mutualiste et rejetait l'ensemble des prétentions d'indépendance du Crédit Mutuel Arkéa."

Juin 2017

Le 27 juin 2017, l'Autorité de la Concurrence établissait que "le groupe Crédit Mutuel constitue une entreprise unique au regard du droit de la concurrence".

Novembre 2017

Le 15 novembre 2017, statuant sur un second recours du Crédit Mutuel d'Arkéa, l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle confirmait le caractère distinctif de la marque européenne Crédit Mutuel. Cette décision invalide l'affirmation selon laquelle le Crédit Mutuel n'est qu'une appellation et non une marque. La marque ne peut pas être utilisée sans appartenir au groupe Crédit Mutuel.

Mars 2018

Le 9 mars 2018, le Conseil d'État confirmait la légalité des statuts rénovés de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, ainsi que les différentes décisions à caractère générale portant d'une part sur le mécanisme de solidarité et d'autre part sur l'organisation de l'audit interne du groupe.

Octobre 2019

La Cour de Justice Européenne rappelait le rôle d'organe central de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et validait l'augmentation de fonds propres voulue par la Banque Centrale Européenne. Tous les pourvois du Crédit Mutuel Arkéa étaient rejetés.

20 juillet 2021

Le Conseil d'État confirmait la constitutionnalité de l'organisation du Crédit Mutuel et des banques mutualistes françaises autour d'un organe central. Cette décision s'inscrivait dans le cadre du recours pour excès de pouvoir engagé par le Crédit Mutuel Arkéa devant le Conseil d'État suite à l'adoption de la Décision à caractère général relative au renforcement de la cohésion du groupe Crédit Mutuel.

Décembre 2017

Le 13 décembre 2017, le Tribunal de l'Union Européenne confirmait que la Banque Centrale Européenne était fondée à établir une surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sur base consolidée, nonobstant la forme associative adoptée par son organe central.

Février 2018

Le 27 février 2018, la Cour d'Appel de Paris rendait une décision concluant de la même manière sur la marque française Crédit Mutuel. La marque ne peut pas être utilisée sans appartenir au groupe Crédit Mutuel.

Il est décidément curieux de voir un groupe qui envisage d'être "coopératif et mutualiste" dans le contexte de son indépendance, se battre sur le plan judiciaire pour mettre définitivement fin au modèle mutualiste.

Au total, depuis 2014, le Crédit Mutuel Arkéa aura formé et perdu 21 recours en justice, tant au niveau national qu'au niveau européen, contre la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ces recours n'ont pas permis de démontrer la possibilité d'avancer vers un modèle coopératif non mutualiste. Il est temps de travailler à autre chose, plutôt que de déposer inutilement des sommes importantes en frais d'avocats, de consultants et de lobbyistes.

UN CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE AU SERVICE DE LA BRETAGNE ET DES SOCIÉTAIRES

À la base du système mutualiste, il y a la caisse locale, qui est le résultat d'une volonté d'individus de s'unir pour mettre en commun les moyens permettant à un territoire spécifique de se développer. Proximité et solidarité sont les valeurs clés du mutualisme. Or le projet d'indépendance du Crédit Mutuel Arkéa va à l'encontre de ses valeurs : à travers lui, les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa cherchent à s'affranchir de la solidarité locale et régionale et à étendre leur périmètre par rapport aux autres fédérations du Crédit Mutuel.

L'ambition du Crédit Mutuel Arkéa d'être indépendant pour se développer hors de la Bretagne est dangereuse

Le principal objectif de l'indépendance réclamée par le Crédit Mutuel Arkéa est de pouvoir échapper au principe de territorialité inhérent au modèle mutualiste (chaque Crédit Mutuel se développe sur son territoire) et engager une stratégie de conquête de nouveaux territoires, nouveaux marchés, nouveaux clients hors de Bretagne et d'une partie de l'Aquitaine.

Cette aventure solitaire aurait un coût

car il faudrait ouvrir de nouvelles agences (en moyenne, la création d'une caisse locale nécessite un investissement de 1 millions d'€ et il faut compter 10 ans pour qu'elle soit à l'équilibre) et être agressif, donc pour conquérir des parts de marché en Alsace, en Normandie, dans le Nord ou en PACA. Il faudra bien sûr affronter la concurrence puissante des Crédit Mutuel et des autres banques de la place. A quoi s'ajoute l'indemnité de départ qu'il faudra verser à la Confédération

Nationale du Crédit Mutuel et dont le montant pourrait atteindre des milliards d'€.

Cette aventure solitaire se fera au détriment des investissements dans l'économie bretonne.

Elle entrainera une baisse des réserves du Crédit Mutuel de Bretagne dans un contexte de tension économique. In fine, c'est de l'argent qui manquera pour investir dans les entreprises bretonnes, dans la modernisation de l'informatique du Crédit Mutuel de Bretagne / Crédit Mutuel du Sud-Ouest et dans le développement des ressources humaines de notre banque.

Une aventure solitaire rendrait le Crédit Mutuel de Bretagne "OPEABLE".

Une banque Crédit Mutuel Arkéa indépendante fera moins de 1% de part de marché au niveau national et sera une proie facile pour les autres acteurs bancaires qui n'attendent que ça.

En résumé, la conséquence de l'indépendance du Crédit Mutuel Arkéa serait la privatisation d'un bien commun qu'est le Crédit Mutuel de Bretagne."

Demain un Crédit Mutuel de Bretagne au service des enjeux prioritaires de la Bretagne

Le Crédit Mutuel de Bretagne a vocation, en priorité, à financer les enjeux de ses territoires spécifiques, la Bretagne et le Sud-Ouest. De nombreux secteurs économiques vont avoir besoin de leur banque pour les épauler afin de changer de modèle, développer de nouveaux marchés, tenir dans la crise. Pour les acteurs économiques comme pour les sociétaires, il va falloir vivre différemment, et notre banque doit nous y aider.



➔ Or les enjeux prioritaires, quels sont-ils ?

La transition agricole et agroalimentaire

Ce secteur en pleine mutation vers un modèle moins intensif et plus durable à même de mieux valoriser la qualité et le savoir-faire de nos productions devrait être une priorité. Le Crédit Mutuel de Bretagne devra accompagner les producteurs comme les coopératives dans la mutation de leurs modèles pour soutenir l'activité économique de la Bretagne.

➔ Un fonds dédié et des prises de participations devraient être discutés lors de la prochaine Assemblée Générale du Crédit Mutuel de Bretagne.



L'enjeu climatique

Le parc d'habitations en Bretagne va demander une action déterminée et longue des sociétaires pour l'isolation thermique de leurs biens et ils auront besoin de leur banque à leurs côtés. Cet enjeu climatique, le Crédit Mutuel de Bretagne doit s'en emparer vigoureusement. C'est la responsabilité de chacun d'entre nous mais aussi un moyen de valoriser nos biens immobiliers afin de pouvoir les vendre demain.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a créé le Crédit Mutuel Arkéa Flex pour réduire l'empreinte écologique des projets immobiliers, Trakea une application pour centraliser toutes les démarches immobilières, pris des parts dans la SEM Breizh pour intervenir sur une dizaine de projets par an dans des opérations de centre-bourg en Bretagne. C'est bien mais ce n'est pas à la hauteur des enjeux et des urgences.

➔ Il serait intéressant de proposer un prêt "isolation thermique" à taux faible et mutualisé sur l'ensemble du territoire de la fédération.

Il y aurait là une plus-value à être sociétaire du Crédit Mutuel de Bretagne. Cela devrait être un thème de débat avec les sociétaires parce qu'ils sont tous concernés.

L'habitat

Les critiques des maires sont lourdes sur l'action du Crédit Mutuel de Bretagne, dans le domaine du logement social. En 2020, il y a eu 156 logements neufs livrés, 18 réhabilités (enveloppe de 1.5M€) pour 42 vendus. C'est totalement insuffisant. Là aussi, nous pourrions montrer un autre visage du mutualisme et de son utilité en direction des plus démunis et des jeunes qui s'installent.

➔ Investir dans le logement social devrait être un devoir moral pour une entreprise mutualiste



La solidarité

Une solidarité plus forte pour les sociétaires en difficulté : ce sont près de 4M€ qui ont été affectés pour venir au secours des sociétaires qui ont subis de plein fouet les effets du COVID. C'est une bonne initiative mais cela ne va pas suffisamment loin.

➔ Nous aurions pu doubler la somme avec les indemnités de départ versées aux dirigeants partis.

La Bretagne a des compétences et des atouts uniques pour faire face à la crise et jouer un rôle majeur dans la construction d'un nouveau modèle. Elle doit pouvoir compter demain sur un partenaire bancaire mutualiste solide et engagé à ses côtés, et porteur de valeurs qui sont ancrées dans l'histoire de notre région : proximité et solidarité.

FINTECHS : LE CHANT DES SIRÈNES

QUAND LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA SE RÊVAIT EN AMAZON DE LA BANQUE



Le 13 décembre 2018, Ronan Le Moal, le Directeur-général qui parlait à l'oreille des Fintechs au Crédit Mutuel Arkéa, indiquait dans une interview au Télégramme, vouloir "devenir l'Amazon de la banque". À l'époque déjà, de nombreux élus et sociétaires s'étaient inquiétés de voir "Amazon" érigé en modèle. Un an et deux mois plus tard, Ronan Le Moal démissionnait de son poste de Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, à la surprise générale. Et son départ sonnait un changement de stratégie.

Les derniers échos de la presse, indiquent que le nouveau président Julien Carmona aurait mandaté Deutsche Bank pour céder les deux start-up phares de Crédit Mutuel Arkéa, à savoir la cagnote en ligne Leetchi et sa filiale de paiement Mangopay. La première accumule les pertes — qui se chiffrent aujourd'hui en millions d'euros — quand la seconde a fait l'objet

d'un blâme et d'une amende de l'ACPR, l'autorité de contrôle du secteur bancaire, pour avoir failli à ses obligations de lutte anti-blanchiment. Nous avons questionné dès le début cette stratégie Fintechs, stratégie qui n'a jamais été discutée au niveau des caisses locales, dont les coûts d'achat et la rentabilité demeuraient totalement opaques et dont la pérennité posait question. Et surtout, nous avons alerté sur une stratégie risquée, menée au détriment du réseau et des territoires.

Or, qu'est-ce que l'investissement dans des Fintechs, à travers différentes filiales, était censé apporter aux sociétaires ?

L'abandon de cette stratégie pose néanmoins un certain nombre de questions qui engagent l'avenir financier du Crédit Mutuel Arkéa et donc de ses sociétaires :

- Ce choix de se désengager des Fintechs est-il dicté par de mauvais investissements ?
- Ces Fintechs vont-elles pouvoir être cédées sans perte pour le Crédit Mutuel Arkéa ?
- Y-a-t-il un problème au sein du Crédit Mutuel Arkéa qui nécessite de les vendre ?
- A quoi va servir l'argent qui va être récupéré des opérations de cession ?

Beaucoup de questions restent sans réponse. De la même façon, le choix de la filière viticole dans le bordelais reste flou dans sa finalité. Contrairement à ce que semblent penser les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, poser des questions est légitime de la part des sociétaires et mérite des réponses. C'est cela la démocratie mutualiste.

PRINCIPALES START-UP ACQUISES DEPUIS 2015

- Leetchi SA
- Mangopay SA
- Pumpkin
- Younited
- Linxo Group
- Yomoni
- Compagnie Française des Successions
- Finansemble
- Vivienne Investissement
- Jivai
- Budget Insight

Lu dans la presse...

RESTONS MUTUALISTES UNE NOUVELLE SÉRIE DE DÉBATS

Le Télégramme, 28 septembre 2021

Présidente de Restons mutualistes, l'association opposée au projet d'indépendance des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Marylise Lebranchu reprend ses réunions destinées aux sociétaires de la banque mutualiste, ce mercredi à Rennes.

Une nouvelle série de débats décidée après une rencontre avec Julien Carmona, le nouveau président du Crédit Mutuel Arkéa qui avait annoncé, avant même son élection à la présidence, vouloir poursuivre le projet d'autonomie complète du groupe.

Des rencontres avec les sociétaires au cours desquelles Marylise Lebranchu entend également évoquer la rémunération des dirigeants de la banque : "elle provoque des interrogations dans une banque mutualiste", souligne-t-elle.

L'association donne rendez-vous aux sociétaires (voir l'article ci-contre).

RÉUNIONS PUBLIQUES

Venez débattre et faire vivre la démocratie mutualiste

Restons Mutualistes est né des inquiétudes de nombreux sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne face au projet d'indépendance lancé par ses dirigeants et à l'absence d'information et de débats autour de cette aventure.

Jusqu'à la crise sanitaire, nous avons eu l'occasion d'organiser de nombreuses réunions publiques pour échanger avec les sociétaires et alerter sur les impasses d'un projet que nous avons toujours considéré contraire aux intérêts des sociétaires et de la Bretagne.

La situation à date permettant la reprise de rencontres en présentiel, des réunions publiques seront organisées aux dates et lieux ci-après. D'autres réunions suivront (sous réserve de la situation sanitaire).

Nous vous attendons nombreux lors de ses rencontres afin d'échanger sur l'état actuel de ce projet d'indépendance, de répondre à vos questions et de nous mobiliser ensemble pour assurer un vrai débat démocratique et mutualiste sur ce sujet.

A G E N D A

Mercredi 29 septembre à 18h15

Rennes Hôtel Mercure
Rennes Centre-Gare - Salon Morgane-Perceval - 1^{er} Étage
1 rue du Capitaine Maignan - 35000 Rennes

Judi 14 octobre à 18h15

Vannes Palais des Arts et des Congrès - Salle Corvette
Place de Bretagne - 56000 Vannes

Mardi 19 octobre à 18h15

Brest Hôtel Océania Le Continental
Salon Richelieu - Square de La Tour-d'Auvergne
41 Rue Émile Zola - 29200 Brest

Judi 21 octobre à 18h15

Saint-Brieuc Le Pakebot
6 boulevard Clémenceau - 22000 Saint-Brieuc

INFOS+ L'entrée est libre et gratuite.

Un pass sanitaire vous sera demandé à l'accueil et le port du masque sera obligatoire pendant la réunion. **Toutes les informations détaillées figurent sur le site internet Restons Mutualistes www.restonsmutualistes.fr**
Pour toute question, vous pouvez écrire à contact@restonsmutualistes.fr



DEVEZ-VOUS ADMINISTRATEUR-TRICE

Engagez-vous DANS VOS CAISSES LOCALES POUR SOUTENIR L'AVENIR DE LA BRETAGNE

Le Crédit Mutuel de Bretagne est une banque fondamentalement différente des autres banques parce qu'elle appartient à ses clients-sociétaires et que la caisse locale, entité bancaire juridiquement autonome, est le moteur de son développement. Grâce à cette organisation décentralisée, 90% des décisions sont prises localement. Et les résultats ne servent pas à rassurer des actionnaires mais à consolider et développer l'économie des territoires.

Cette décentralisation et cette proximité avec les territoires sont possibles grâce à l'engagement de milliers d'élus bénévoles qui sont les représentants des sociétaires et des acteurs majeurs des caisses locales. Les élus sont responsables de l'organisation, de la gestion et du contrôle de la Caisse locale

pour le compte de l'ensemble des sociétaires.

Pour que le Crédit Mutuel de Bretagne ouvre une nouvelle page et redevienne la banque pleinement mutualiste qu'elle a été, il est nécessaire que des sociétaires engagés et convaincus pour ce modèle d'engagement dans leurs caisses locales et se présentent comme élus.

Être administrateur-trice est le seul moyen de peser sur la stratégie et les valeurs d'une banque mutualiste comme le Crédit Mutuel de Bretagne.

ÊTRE ÉLU(E) C'EST :

Être écouté et pouvoir apporter une valeur ajoutée

- En portant un regard sur le développement de votre Caisse ;
- En portant la voix des sociétaires ;
- En remontant des informations sur l'économie de votre territoire et ses enjeux que vous connaissez mieux que personne parce que vous y vivez.

Pouvoir infléchir les décisions au niveau de votre caisse

- En étant au courant, à travers les moyens à disposition (ressources, analyses de marchés, etc.) des enjeux économiques de vos territoires ;
- En apportant un aspect humain dans l'analyse et les axes de développement de votre Caisse.

Pouvoir décider, arbitrer, choisir

- En allouant des budgets ou ressources à telle ou telle structure associative ;
- En étant au courant des engagements de votre Caisse.

Pouvoir nourrir les réflexions ou décisions de la banque, à haut niveau

- A travers un système qui vous informe en amont des projets comme les diversifications, etc ;
- A travers la démocratie mutualiste qui laisse la parole s'exprimer.



AUTOMNE 2021

Les élections auront lieu lors des assemblées générales de mars à mai 2022. Renseignez-vous dès à présent auprès de vos caisses locales sur ce moment démocratique à venir.

COUPON Pour nous contacter : contact@restonsmutualistes.fr, la lettre d'informations Restons Mutualistes, 3 rue du Petit Robinson, 29600 MORLAIX
Pour suivre l'actualité : www.restonsmutualistes.fr - [f](https://www.facebook.com/restonsmutualistes)@restonsmutualistes

Je souhaite recevoir plus d'informations Recevoir les précédents numéros

Nom..... Prénom..... Email.....

Adresse.....

Code postal Ville

A renvoyer à : Restons Mutualistes - 3 rue du Petit Robinson - 29600 MORLAIX

En application du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 informatique et libertés modifiée, l'association Restons Mutualistes (l'Association), vous informe que vos données à caractère personnel (coordonnées postales, nom, prénom, date et lieu de naissance, fonction) font l'objet d'un traitement par ses soins. Ce traitement est nécessaire à la poursuite de l'intérêt légitime de l'Association, conforme à son objet social, consistant notamment à contribuer au maintien et au développement du groupe Crédit Mutuel, de son organisation et de ses valeurs. Vous disposez, selon les conditions de la réglementation applicable, de droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles, de limitation du traitement ainsi que d'opposition pour motif légitime ; ces droits peuvent être exercés auprès de l'Association par courrier à l'adresse Restons Mutualistes - 3 rue du Petit Robinson - 29600 MORLAIX ou par e-mail à l'adresse contact@restonsmutualistes.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données par l'Association et les droits dont vous disposez, vous pouvez vous référer à la Notice d'information Informatique et Libertés précédemment communiquée ou nous contacter aux coordonnées ci-dessus.